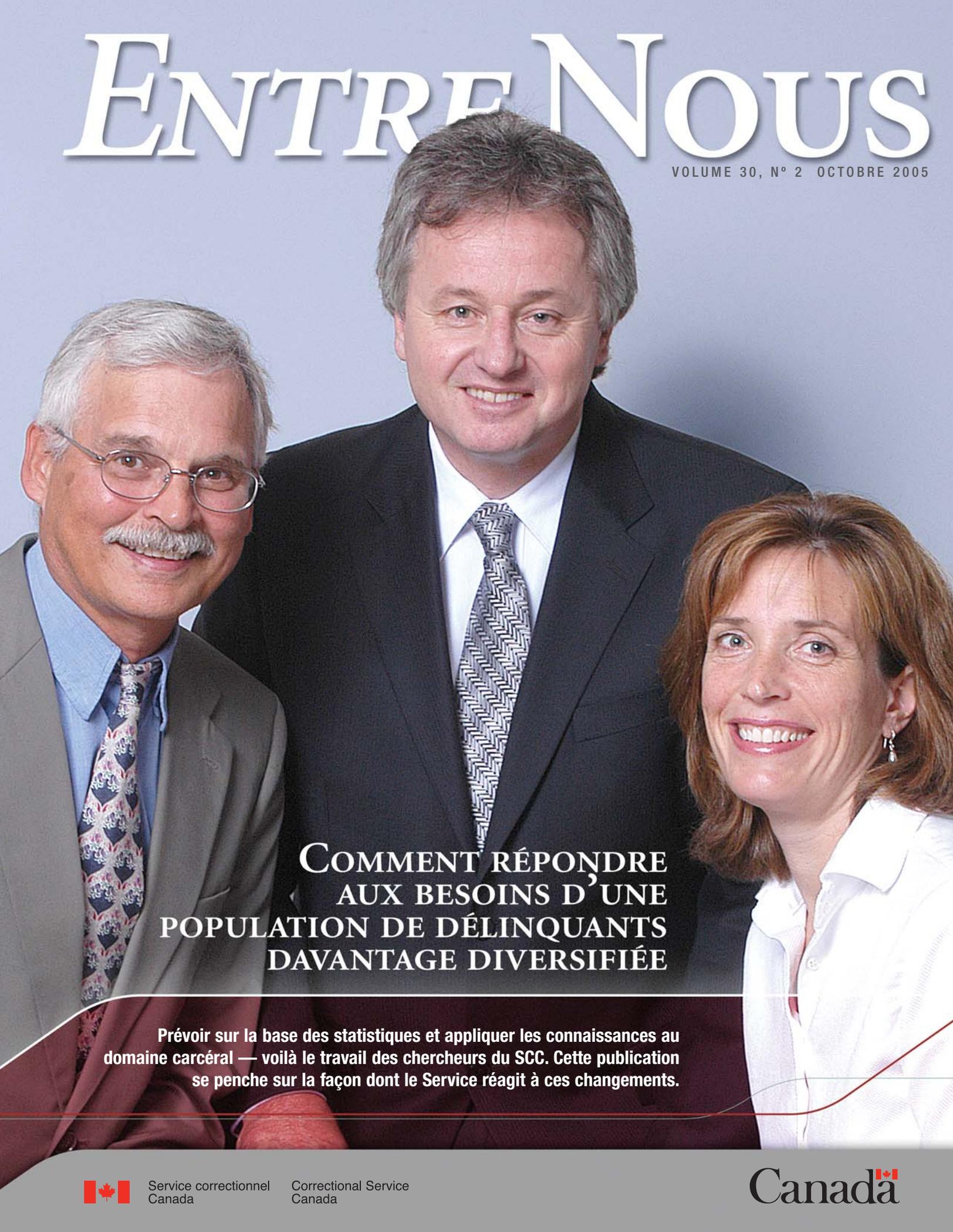


ENTRE NOUS

VOLUME 30, N° 2 OCTOBRE 2005



COMMENT RÉPONDRE AUX BESOINS D'UNE POPULATION DE DÉLINQUANTS DAVANTAGE DIVERSIFIÉE

Prévoir sur la base des statistiques et appliquer les connaissances au domaine carcéral — voilà le travail des chercheurs du SCC. Cette publication se penche sur la façon dont le Service réagit à ces changements.



Service correctionnel
Canada

Correctional Service
Canada

Canada 

EN COUVERTURE



Le directeur général de la recherche, M. Larry Motiuk (au centre), le statisticien principal, M. Roger Boe et M^{me} Kelley Blanchette, directrice, Recherche sur les délinquantes, assistés de leur personnel, prévoient les tendances dans le domaine correctionnel de manière à ce que les décideurs, les planificateurs et le personnel de première ligne puissent se préparer pour les défis futurs.

Photo : Bill Rankin

Convention de la poste-publication N° : 40063960
 Retourner toute correspondance canadienne ne pouvant être livrée au :
 Service correctionnel du Canada
 340, avenue Laurier Ouest
 Ottawa (Ontario)
 K1A 0P9

TABLE DES MATIÈRES



4



8



11



13



14



16



18

Éditorial du commissaire	3
Comment répondre aux besoins d'une population de délinquants davantage diversifiée	4
Soigner des délinquants souffrant de troubles de santé mentale	4
Comment combattre le crime organisé	8
Ethnicité et culture — Une approche correctionnelle diversifiée	9
Ethnicité et culture — Des moyens concrets pour relever les défis	11
Des populations différentes, des besoins différents	13
Les problèmes de toxicomanie et comment s'y attaquer	14
Un plan de ferme environnementale à l'Établissement Westmorland	16
Un nouveau système pour un meilleur service à la clientèle	17
Entente — SCC et Passeport Canada	18
Leadership renouvelé	18

Le magazine *ENTRE NOUS* est publié par le Secteur des communications et de l'engagement des citoyens du Service correctionnel du Canada.

Les opinions exprimées dans les articles qui suivent ne reflètent pas nécessairement celles du commissaire.

Commissaire adjointe

Lisa Hardey

Rédacteur en chef

Martin Bélanger

Rédacteur, réviseur et photographe

Bill Rankin

Rédactrice, révision française et anglaise

Djamila Amellal

Rédaction anglaise

Graham Chartier

Renseignements

Denis Bertrand

Traduction

Translation Bureau

Conception graphique

Accurate Design & Communication Inc.

Comité de rédaction

Nadine Archambault	Marty Maltby
Cathy Barnes	Julie McGregor
Julie Fournier-Elrefaie	Shereen Benzvy Miller
Christina Guest	Sandra Molineux
Ellen Henderson	Lucie Poliquin
Raymond Labelle	Mary Beth Pongrac
Jim Laplante	Lisa Quirion
Ginette Leclerc	Bill Staubi
Suzanne Leclerc	Lisa Watson

Collaborateurs

Jean-Francois Talbot, Paul Provost, Jaimie Banks

Les articles peuvent être reproduits, entièrement ou en partie, en précisant qu'ils sont publiés par le Service correctionnel du Canada.

L'équipe d'*ENTRE NOUS* serait heureuse de publier vos articles et lettres d'opinion, ainsi que de connaître vos suggestions d'articles. Les textes soumis sont susceptibles d'être révisés sur le plan du style et de la longueur. Veuillez indiquer votre adresse électronique ainsi qu'un numéro de téléphone où l'on pourra vous joindre pendant la journée et faites parvenir votre envoi à l'adresse ci-dessous :

ENTRE NOUS/LET'S TALK

Service correctionnel du Canada
340, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P9
Téléphone : (613) 995-5364
Télécopieur : (613) 943-2428
Internet : www.csc-scc.gc.ca

ISSN 0715-285X

© Service correctionnel du Canada
Octobre 2005

 Imprimé au Canada sur du papier recyclé
Dans le présent document, la forme masculine, qui a valeur de genre neutre, désigne aussi bien les femmes que les hommes.

ÉDITORIAL DU COMMISSAIRE

Relever les défis

C'est avec grand plaisir que je présente cette édition d'*Entre Nous*. Nommé commissaire du Service correctionnel du Canada le 8 septembre 2005, je tiens à vous faire savoir que je suis très honoré de pouvoir me joindre à un organisme qui contribue de façon aussi cruciale à la sécurité des collectivités canadiennes. Au cours des prochains mois, une des questions centrales pour moi est de m'assurer que nous travaillions tous ensemble – aux niveaux national, régional et local – de façon à former une équipe dynamique et unie afin d'atteindre les meilleurs résultats possibles.

La présente édition d'*Entre Nous* traite de certaines des questions liées aux besoins diversifiés et croissants des délinquants – l'augmentation du nombre des délinquants aux prises avec des problèmes de santé mentale, la diversité ethnoculturelle des délinquants et les défis que pose le crime organisé. Partout dans notre organisation complexe, nous devons nous assurer que nos programmes et nos politiques répondent efficacement aux besoins des divers groupes qui composent la population carcérale sous notre responsabilité, tout en respectant la primauté du droit, en encourageant et en aidant activement les délinquants à devenir des citoyens respectueux de la loi et en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain.



Je vous invite à lire le présent numéro d'*Entre Nous* et à faire votre part en travaillant ensemble, dans un esprit d'équipe, qui nous permettra de relever les défis qui nous attendent.

Le Canada est reconnu, au niveau international, pour avoir l'un des meilleurs systèmes correctionnels au monde. Ce succès est le résultat du professionnalisme du personnel du SCC, de ses bénévoles et de ses partenaires. Je me réjouis à la perspective de travailler avec vous au cours des prochains mois et des prochaines années à perpétuer cette tradition dont nous pouvons être fiers. ♦

Keith Coulter
Commissaire
Service correctionnel du Canada

Comment répondre AUX besoins d'une population DE délinquants davantage diversifiée

Afin d'obtenir une vue d'ensemble de la situation, les rédacteurs d'*Entre Nous* ont consulté les chercheurs du Service correctionnel du Canada (SCC) dont les tâches consistent à analyser les statistiques de justice pénale et à surveiller les changements relatifs à la composition de la population des délinquants sous responsabilité fédérale.

Depuis la chute des taux de crimes avec violence au milieu des années 1990, la baisse des nouvelles admissions et les succès remportés par la réinsertion sociale ont conduit à une réduction généralisée de la population des délinquants sous responsabilité fédérale au Canada. Même si la population de délinquants varie d'une région à l'autre, l'augmentation du nombre de délinquantes purgeant une peine de ressort fédéral et la disproportion des délinquants autochtones au sein de la population de délinquants sous responsabilité fédérale posent toujours des difficultés en milieu correctionnel.

Afin de mieux nous sensibiliser à la composition changeante de la population de délinquants sous responsabilité fédérale, Larry Motiuk, directeur général de la Recherche, et son équipe ont établi des profils exhaustifs et opportuns qui sont fondés sur des caractéristiques précises, notamment la toxicomanie, l'affiliation à des bandes criminalisées et la santé mentale. Ainsi, le SCC dispose davantage de renseignements sur l'évolution de la population de délinquants en établissement et sous surveillance dans la collectivité. Selon les chercheurs, la gestion d'une population plus diversifiée de délinquants sous responsabilité fédérale constituera un défi sans précédent.



des délinquants de troubles de santé

Alors que le crime et la prison sont toujours des sujets prisés par les médias, il n'en demeure pas moins que plusieurs aspects de la vie en prison sont méconnus du public. Les détenus atteints de troubles mentaux forment sans doute le segment le plus mal compris de la population carcérale. D'ordinaire, il s'agit d'hommes et de femmes souffrant de troubles psychiatriques graves, comme la schizophrénie, les maladies bipolaires, la dépression majeure. Ils présentent des déficiences sur le plan du développement, ce qui aggrave leur cas, et trop souvent, ils portent des marques de blessures physiques et psychologiques découlant de violence familiale, et ce, sans compter les problèmes de toxicomanie... Cette combinaison de facteurs contribue à créer des personnes qui se situent au bas de l'échelle sociale et qui ont peine à s'y maintenir.

PAR **Bill Rankin**, agent de communication, Secteur des communications et de l'engagement des citoyens

Photos : **Bill Rankin**

Certains délinquants atteints de troubles mentaux sont incarcérés dans des établissements fédéraux au lieu d'être placés dans des établissements de santé mentale provinciaux, parce qu'ils ont les jugés responsables de leurs crimes malgré leur maladie. Leurs antécédents de violence remplissent souvent les dossiers des organismes sociaux, de la

police, des tribunaux et des prisons. Ils peuvent être dangereux, surtout lorsqu'ils ne sont pas traités. Ils sont souvent imprévisibles, et la plupart ont un faible potentiel de réinsertion sociale. Les employés du Service correctionnel du Canada (SCC), psychiatres, psychologues, personnel infirmier et agents de sécurité, ont des rapports quotidiens avec ces personnes dans les centres de traitement régionaux partout au Canada.

Une population croissante

Le nombre de délinquants dans cette catégorie est à la hausse. Selon les données statistiques, le

Greg Kane, infirmier autorisé, Centre régional de traitement

Greg Kane, qui compte plus de 31 ans de service au SCC, est un infirmier de l'unité de soins actifs 1B où sont reçus les détenus à leur arrivée au CRT. Un grand nombre d'eux sont alors dans un état psychotique, au paroxysme d'une maladie mentale comme la schizophrénie. Ils peuvent être portés au meurtre, au suicide ou à l'automutilation. Ils nécessitent une surveillance constante pour leur propre sécurité et celle du personnel ainsi que pour les besoins du traitement.

« On trouve ici certains des délinquants les plus dangereux du pays, mentionne Kane. « Les membres du personnel doivent être extrêmement prudents lorsqu'ils interagissent avec ceux-ci de façon quotidienne. S'ils travaillent dans ce type d'environnement stressant, c'est qu'ils ont choisi de le faire. Ils veulent être ici. Ce genre de travail comporte ses avantages : chaque membre de l'équipe participe au processus décisionnel. Nous sommes fiers de bien faire notre travail, sachant que nos efforts portent fruit. Nous pouvons constater les résultats auprès des détenus. »

la proie de détenus plus habiles, ils sont placés en isolement préventif pour leur propre protection. Ils se renferment sur eux-mêmes ou au contraire, ils deviennent agressifs. Ils ont besoin davantage de traitement à leur arrivée au CRT.

L'unité de soins actifs

À l'unité de soins actifs du CRT (1B), l'objectif premier est la stabilisation. « Les détenus qui arrivent ici sont en état de crise », précise le surveillant correctionnel Les Jung. « Notre but est de parvenir à les stabiliser afin qu'ils puissent fonctionner dans un cadre correctionnel normal et participer à leur plan correctionnel dans leur établissement d'origine. C'est l'une des mesures de succès. »

L'ergothérapeute Crystal Grass exprime le point de vue suivant : « Le succès ici ne se mesure pas seulement sur le plan correctionnel. Il faut tenir compte aussi des mesures prises à l'égard de la santé mentale à compter de l'arrivée des détenus à l'unité de soins actifs jusqu'à ce qu'ils soient capables de vivre dans un milieu communautaire, de se lever et de prendre une douche le matin, de garder un emploi dans la prison ou d'aller à l'école. Voilà selon nous les véritables indicateurs de réussite. »

Au cœur du traitement

Le psychiatre D^r James Hillen est l'un des premiers membres de l'équipe interdisciplinaire à évaluer le délinquant qui présente les symptômes d'une maladie mentale. « S'ils viennent à moi, c'est parce qu'ils *veulent* obtenir de l'aide. J'écoute ce qu'ils me disent et, surtout j'observe comment ils s'expriment. Je juge leur capacité de penser, d'abord en leur posant des questions très ouvertes qui les obligent à organiser leur pensée. Chez les personnes atteintes de problèmes de santé mentale, ce processus est dérégulé. »

Selon le D^r Hillen, les médicaments sont au cœur du traitement. La bonne combinaison de drogues aide à stabiliser les détenus et leur permet de comprendre à nouveau leur milieu. « Il n'existe

pas de cure pour guérir les maladies mentales, mais il est possible de traiter les symptômes avec beaucoup d'efficacité. Les médicaments affectent la neurochimie et permettent de rétablir un équilibre cérébral », explique-t-il.

Les détenus ne participent pas toujours volontairement à leur traitement. Certains sont tellement troublés à leur arrivée au centre de traitement que le psychiatre doit certifier qu'ils représentent un danger pour eux-mêmes et pour les autres afin de pouvoir les traiter sans leur consentement. Il faut de huit à douze semaines pour stabiliser les patients.

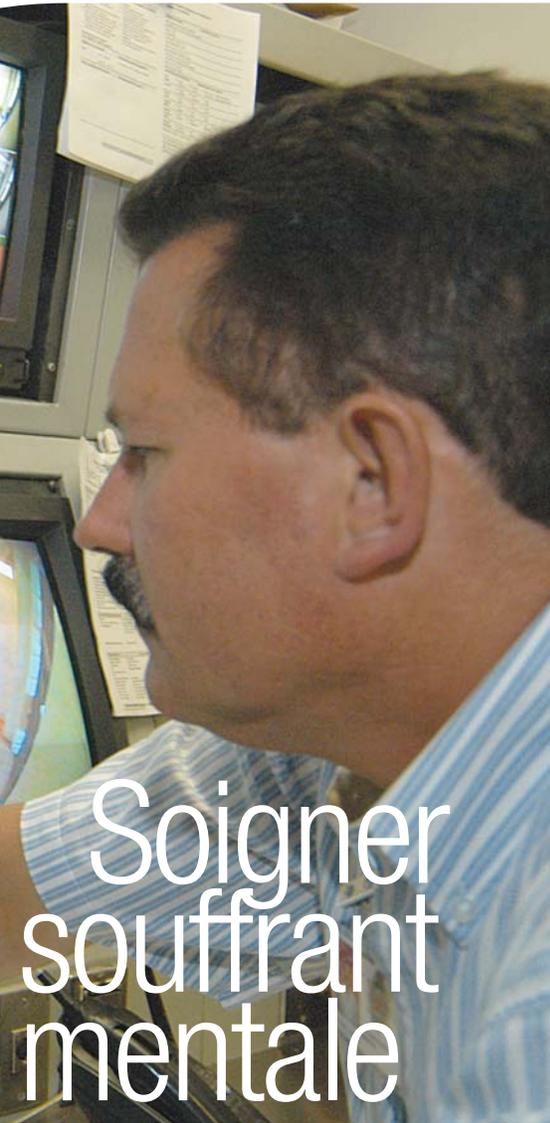
Déceler rapidement les problèmes

« Idéalement, nous cherchons à déceler rapidement les signes de la maladie, avant qu'il ne soit nécessaire de transférer ces détenus au CRT, précise D^r Hillen. Le pronostic est meilleur si l'on réussit à déceler et à traiter la maladie dès les premiers signes. Le coût des médicaments n'est pas élevé comparativement au coût du traitement et des soins lorsque la maladie est décelée plus tard. »

Une fois stabilisé, le patient passe de l'unité des soins actifs à une autre unité où il peut interagir avec d'autres détenus et le personnel et chercher à régler les problèmes inscrits dans son plan correctionnel. Il profite de l'expertise de psychologues, de travailleurs sociaux, d'ergothérapeutes et d'autres spécialistes dans le traitement des détenus atteints de troubles mentaux.

Des projets rentables

Dans le même ordre d'idées, le personnel médical du CRT de l'Établissement du Pacifique a lancé un projet pilote visant à repérer à un stade précoce les délinquants atteints de maladies mentales. Des infirmières et infirmiers psychiatriques ont soumis chaque nouveau détenu à un test de dépistage complet. Les équipes interdisciplinaires et de gestion des cas du CRT ont ensuite ciblé ceux qui présentaient un risque élevé afin d'effectuer un suivi de leur cas et de faire en sorte que l'on



Soigner souffrant mentale

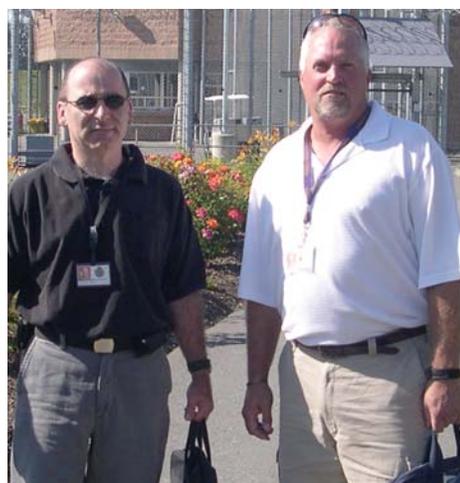
nombre de détenus prenant des médicaments prescrits en raison de troubles de santé mentale au moment de leur admission dans un établissement du SCC a augmenté de 80 p. 100 au cours des sept dernières années. Pendant cette même période, le nombre de détenus qui rapportent, au moment de leur admission, faire l'objet d'un diagnostic psychiatrique a augmenté de 61 p. 100.

Chaque région dispose d'un centre de traitement visant à venir en aide aux délinquants le plus gravement atteints de troubles mentaux. Au moment de rédiger le présent article, 114 détenus étaient traités au Centre régional de traitement (CRT) de l'Ontario, situé dans l'enceinte du Pénitencier de Kingston. Ils y ont été admis de façon prioritaire, tandis que d'autres détenus attendent leur tour dans leur établissement d'origine. De ce nombre, 55 sont des condamnés à perpétuité. En tout, 99 ont très peu de chance d'obtenir un jour une libération d'office. Ils proviennent de différents établissements de la région où ils n'ont pu s'adapter ni fonctionner au sein de la population carcérale générale. Souvent



Margo Butler, agente des programmes correctionnels, Centre régional de traitement

« Nous mettons l'accent sur les aspects positifs afin de raffermir la confiance en soi des détenus. La plupart n'ont pas reçu beaucoup de renforcements positifs durant leur vie. Le succès ici se mesure différemment que parmi la population carcérale générale. Toutefois, le fait de pouvoir aider à soulager la souffrance que leur cause leur maladie mentale constitue une grande récompense. »



Les infirmiers psychiatriques ambulatoires, Dave Keriliuk et Trevor Nicholl, soignent des détenus dans des établissements dans la région du Pacifique.

accorde la priorité à la satisfaction de leurs besoins en matière de santé mentale dans leur plan correctionnel. Les détenus qui requéraient des soins psychiatriques immédiats ont été rapidement retirés de la population carcérale générale et placés au CRT avant que leur santé ne se détériore.

Ce projet avait également l'avantage de permettre aux infirmières et infirmiers psychiatriques d'aider à apaiser la peur et l'anxiété qu'éprouvent plusieurs nouveaux détenus à leur première incarcération. Les agents de correction ont d'ailleurs constaté une baisse du nombre d'incidents au centre de réception.

D^r Art Gordon, directeur exécutif du CRT du Pacifique, tient les propos suivants : « Nous avons pu tendre la main à un plus grand nombre de détenus, qui autrement n'auraient peut-être pas eu la possibilité de voir un professionnel de la santé mentale. Il s'agit d'un excellent projet, et nous espérons obtenir le financement qui permettrait de le poursuivre. »

L'an dernier, on a mené un deuxième projet dans la région du Pacifique. Deux infirmiers psychiatriques ambulatoires, Dave Keriliuk et Trevor Nicholl, ont joint plus de 1 400 personnes au sein des établissements situés dans la région du Pacifique afin d'effectuer un suivi des détenus ayant déjà été traités au CRT. Le but était d'aider le personnel des établissements régionaux à maintenir les gains réalisés au centre de traitement. Les infirmiers ont aussi accepté les renvois effectués par les établissements et ont communiqué l'information concernant les nouveaux cas possibles aux psychiatres du CRT.

« L'information qu'ils transmettent est très précieuse pour l'équipe de gestion des cas », explique D^r Gordon. « Ils prennent contact avec une foule de personnes. Il s'agit d'un service très utile que nous espérons pouvoir offrir dans la collectivité afin d'assurer le suivi des soins. Nous espérons dans ce cas aussi obtenir des fonds afin de pouvoir continuer à offrir ce service très efficace et relativement peu coûteux. »

Le Programme intensif de guérison

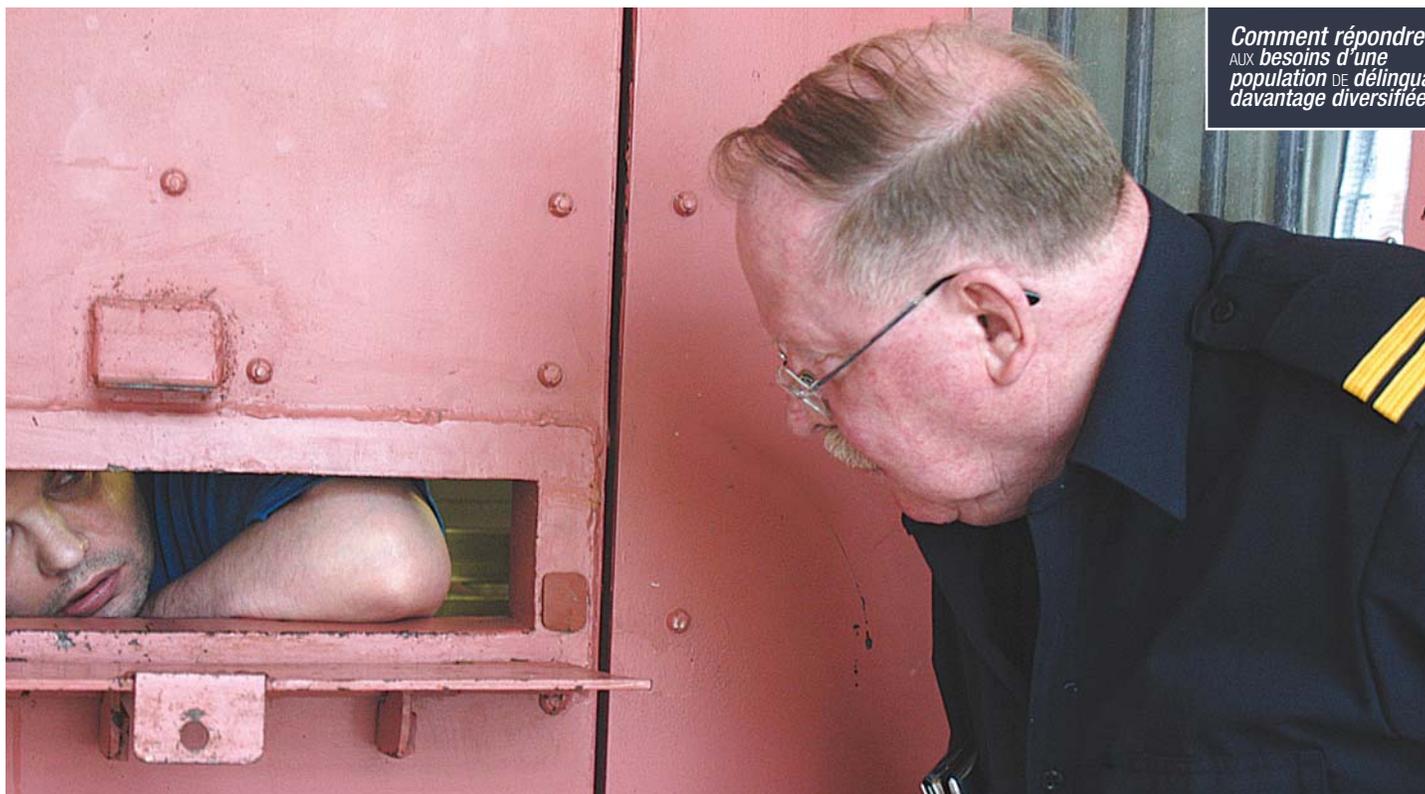
Déplaçons-nous maintenant vers l'est, de la région du Pacifique jusqu'à Saskatoon. Le travail

effectué à l'unité Churchill pour les femmes du Centre psychiatrique régional du SCC, dans le cadre du Programme intensif de guérison, mérite d'être mentionné. Ce programme vise à améliorer la santé mentale des délinquantes, souvent par l'entremise d'ententes comportementales à court terme et d'une liste de vérification des comportements. Une fois les objectifs du traitement atteints, les patientes retournent à leur établissement d'origine, de la même manière qu'elles seraient retournées à la maison après un séjour à l'hôpital dans la collectivité. Parmi les services qu'offre le SCC, l'unité Churchill est la seule solution offerte aux délinquantes aux prises avec des maladies mentales en phase aiguë. L'unité a admis des femmes venant des cinq régions que dessert le SCC, ainsi que des femmes de la Saskatchewan qui sont en détention préventive ou qui purgent des peines de ressort provincial.

Selon Audrey Hobman, une agente de programme travaillant au sein du Programme intensif de guérison, « les composantes du programme ont un caractère particulièrement autochtone en raison du grand nombre de femmes autochtones qui y prennent part. Nous y ajoutons des enseignements autochtones ainsi



Audrey Hobman, Programme intensif de ressourcement, Centre psychiatrique régional des Prairies



qu'une pincée d'humour et nous nous fions aux conseils des Aînés, qui font partie intégrante du programme ». Audrey Hobman, une Nakota de la Première nation de Carry the Kettle, a rencontré certaines des difficultés auxquelles doivent faire face plusieurs de ses patientes, car elle a fait également partie des enfants autochtones qui, dans les années 1960, ont été retirés de leur famille pour être placés dans des familles d'accueil non autochtones ou dans des foyers d'adoption.

Toujours selon M^{me} Hobman, « non seulement elles ont perdu leur famille, mais elles ont également perdu leur langage, leur culture et le contact avec leur collectivité. Cette perte d'identité a contribué au développement de leurs troubles mentaux et à leur démêlés avec la justice. Nous les aidons à comprendre quels rôles elles pourraient jouer hors de l'établissement — celui de mère, de fille ou de tante — et à se préparer à jouer ces rôles une fois qu'elles seront mises en liberté. Nous essayons de leur faire voir qu'elles ne sont pas que des délinquantes et de leur faire comprendre qu'elles pourront retrouver un sentiment d'appartenance dans un autre milieu. »

Dans la collectivité

Au fil des ans, les centres régionaux de traitement à l'échelle du pays ont élargi leur rôle. Ils ont pris les mesures nécessaires pour assurer un soutien interdisciplinaire dans la collectivité aux délinquants qui seront mis en liberté prochainement. La tâche n'est pas de tout repos. Les ressources provinciales et municipales se sont appauvries au cours des dernières années, et les places dans les établissements psychiatriques sont

très en demande. « Il continue d'y avoir des stigmates reliés aux maladies mentales », précise D^r Dorothy Cotton, une psychologue du CRT de la région de l'Ontario. « Les personnes ordinaires ont peur de la maladie mentale. Elles associent l'apparence ou le comportement bizarres des personnes touchées par la maladie à un danger. Certaines maisons de transition ne sont pas en mesure d'accueillir ces personnes. D'ailleurs, elles ne sont pas tenues de les accepter. »

Un système soumis à de nouvelles contraintes

Dans un exposé sur la santé mentale présenté au comité sénatorial Kirby en février 2005, des représentants du SCC ont signalé quatre domaines nécessitant des fonds supplémentaires : l'évaluation exhaustive de la santé mentale des délinquants dès leur admission; l'observation de normes uniformes dans les cinq CRT; la mise sur pied d'unités de santé mentale offrant des soins intermédiaires dans certains établissements ordinaires; la mise en œuvre d'une stratégie de santé mentale dans la collectivité pour continuer à dispenser des soins aux délinquants à leur retour dans la collectivité.

Récemment, la ministre Anne McLellan a annoncé l'affectation d'une somme de près de 30 millions de dollars, au cours des cinq prochaines années, à la mise en œuvre d'une stratégie de santé mentale dans la collectivité.

Les problèmes psychiatriques dont souffrent les délinquants sous responsabilité fédérale sont multiples, complexes et de longue durée. La qualité des soins qu'offre le SCC a une incidence

Larry Sharpe (CX II) et un détenu de l'unité des soins actifs du CRT

Malgré les difficultés qu'il doit surmonter chaque jour dans son travail auprès des détenus atteints de troubles de santé mentale à l'unité des soins actifs, l'agent de correction II Larry Sharpe réussit à trouver un équilibre entre l'application des mesures de sécurité et la compassion. Il se fait un devoir d'apporter aux détenus de menus articles et de leur prodiguer des mots d'encouragement. Une fois stabilisés, les détenus quittent l'unité de soins actifs, où la sécurité est élevée, au profit d'un environnement plus ouvert.

D'autres agents de correction du CRT, tel Kevin Sweeney, sont des infirmiers psychiatriques diplômés qui ont également suivi une formation en matière de sécurité. « Au CRT, nous avons la possibilité d'interagir avec les détenus de façon plus personnelle, explique-t-il, et de collaborer avec le personnel médical, les enseignants et les agents de libération conditionnelle. »

directe sur le succès des mises en liberté dans la collectivité et, au bout du compte, sur la sécurité des Canadiens. Malgré les nombreux obstacles qu'ils doivent affronter, notamment les budgets sans cesse restreints, le personnel des CRT à l'échelle du pays travaille très fort afin d'offrir les meilleurs soins possible aux délinquants atteints de troubles de santé mentale. ♦

les mérites de l'approche coopérative et multidisciplinaire; les délégués étrangers l'ont non seulement bien accueillie, mais véritablement adoptée à l'unanimité.

À l'échelle locale

Sur le plan local, les agents des renseignements de sécurité aident à assurer un environnement sûr et sécuritaire au personnel et aux détenus. Comme Doug Dennison, de l'Établissement d'Edmonton, ils croient qu'il est avantageux de communiquer les renseignements aux employés, pourvu qu'on ne mette pas indûment en péril les renseignements délicats ni les enquêtes.

Lors des rencontres trimestrielles, M. Dennison informe les employés sur les événements importants qui surviennent et les principales tendances qu'on observe au sein de l'établissement, en mettant en évidence les « points chauds ». C'est une façon de faire participer le personnel à la vie de l'établissement et de montrer comment des événements en apparence sans lien sont, dans les faits, reliés entre eux. M. Dennison insiste sur l'importance pour les agents de correction de rédiger leurs rapports avec minutie et il les exhorte à consigner tout ce qui sort de l'ordinaire pendant leurs heures de travail. Il profite de ces rencontres pour faire part au personnel de première ligne de la composante analytique du processus de renseignements de sécurité et lui apprendre à participer activement à la lutte contre le crime organisé.

L'apport de la technologie

Au cours des dernières années, le SCC a mis à profit la technologie moderne et utilisé des logiciels spécialisés pour traiter de grandes quantités de données en apparence sans rapport les unes avec les autres afin de produire des rapports d'analyse concis dont les décideurs peuvent se servir pour évaluer divers facteurs de risque associés au crime organisé. L'agent de renseignements de sécurité bien formé peut utiliser ces logiciels pour faire des croisements de données, mettre en évidence des activités illicites et communiquer les faits rapidement aux décideurs. ♦

Luciano Bentenuto, gestionnaire régional, Lutte contre le crime organisé et les gangs criminels au SCC, à la conférence internationale des responsables de l'application des lois tenue au Chiapas (Mexique).



Comment répondre
AUX besoins d'une
population DE délinquants
davantage diversifiée

ETHNICITÉ ET CULTURE

Une approche correctionnelle diversifiée

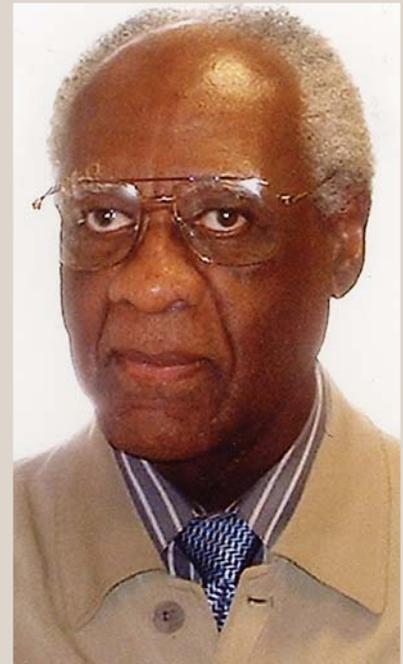
Le Comité consultatif ethnoculturel national (CCEN) a vu le jour en 2001 et le professeur Emerson Douyon, psychologue de renommée internationale, en a été élu président, dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive 767 du commissaire (DC) intitulée « Programmes destinés aux minorités ethnoculturelles ». La DC est venue compléter les programmes qui existent déjà au Service correctionnel et elle incite à la prise en considération de l'ethnicité et de la culture dans la gestion de la diversité ethnoculturelle en milieu carcéral.

J'ai récemment rencontré M. Douyon — une sommité dans son domaine qui respire la modestie. Il m'a parlé avec une grande ouverture d'esprit et avec franchise de l'importance du facteur ethnoculturel lorsqu'il s'agit de gérer les délinquants issus de groupes ethniques minoritaires.

PAR **Djamila Amellal**, agente de communication, Secteur des communications et de l'engagement des citoyens

« Le SCC administre des programmes en milieu carcéral pour promouvoir un changement du comportement criminel des délinquants sous sa responsabilité », déclare le président du CCEN, M. Emerson Douyon. « Si l'on veut s'assurer que ce processus éducatif opère avec efficacité, le SCC doit tenir compte du paramètre ethnoculturel et prendre en considération les préoccupations et les besoins des délinquants issus de groupes ethniques. Les délinquants n'ont pas tous les mêmes antécédents ni la même trajectoire, et cette hétérogénéité commande une approche plus diversifiée et plus personnalisée, selon le port d'attache des délinquants, soit leur culture et leur appartenance ethnique. », affirme-t-il.

Monsieur Douyon, qui a mené bien des recherches dans le domaine à l'Université de Montréal et à l'extérieur du Canada, a, à ce jour, visité quatorze pénitenciers fédéraux dans différentes régions du SCC. Il s'est entretenu avec des délinquants de différentes origines



Le président du CCEN, Emerson Douyon

ethniques et de diverses cultures, entre autres, des Asiatiques, des

Noirs, des Arabes et des latinophones. Selon lui, le SCC, pour remplir sa mission, devrait focaliser ses efforts sur trois éléments principaux en relation avec les délinquants d'origine ethnoculturelle : les programmes, les besoins et services, et la sensibilisation du personnel.

Les programmes à adapter aux réalités culturelles

La question des programmes correctionnels revêt une grande importance, puisque l'objectif de l'administration des programmes consiste à faire évoluer les délinquants et à les préparer à leur libération conditionnelle dans la collectivité. Cependant, selon le président du CCEN, les délinquants appartenant aux groupes ethnoculturels s'entendent pour dire qu'ils ne se reconnaissent pas dans ces programmes dont le contenu n'est pas adapté à leur réalité : leur identité ethnique, les traditions et valeurs de leur culture d'origine qui constituent une référence pour eux. « Les programmes du SCC évacuent la culture qui constitue une dimension cachée de la personnalité, dira M. Douyon. Derrière les actes criminels, il y a des attitudes, des croyances et des valeurs modelées par la culture. Les gens n'expriment pas leur détresse, leurs émotions et leurs besoins de la même manière d'une culture à une autre. Par conséquent, chaque programme devrait avoir une composante culturelle particulière, selon les groupes ethniques. C'est cela l'approche ethnoculturelle pluraliste qui aiderait à la gestion efficace de la diversité en milieu carcéral. »

L'autre question cruciale relative aux programmes, que pose M. Douyon concerne les délinquants qui purgent leur peine sous la responsabilité du SCC et qui, parce qu'ils ne sont pas citoyens du Canada, sont menacés de déportation au terme de leur incarcération. « Comment les motiver pour les programmes? Pour quel milieu faut-il les préparer, pour ici ou pour ailleurs? »

Des besoins et des services qui répondent aux attentes

Un des besoins que les délinquants jugent importants pour eux est le régime alimentaire. Cette question n'est point banale pour les délinquants qui souhaitent se nourrir conformément à leurs traditions et à leurs normes religieuses. « Derrière ces préférences culinaires d'ordre communautaire, de dire M. Douyon, il convient de lire des rapports affectifs et spirituels profonds qui lient l'alimentation à la culture. »

Les délinquants ont besoin aussi de garder un contact direct avec leur familles ou des membres du CCEN en recevant des visites au pénitencier. Selon M. Douyon, le contact doit être maintenu en tout temps.

La question de l'évaluation initiale des délinquants lors de l'admission en établissement s'avère aussi importante, car elle peut, si le SCC fait abstraction des paramètres culturels, produire une image erronée de la personnalité des délinquants. Il serait utile que le SCC examine de façon critique ses procédures et ses outils d'évaluation dans un contexte ethnoculturel. « C'est de cela que parlent les délinquants qui déclarent que leur profil criminel, constitué à partir de tests psychologiques, de cotes de dangerosité et d'échelles actuarielles conçues pour des Nord-Américains de souche, ne reflète pas leur réalité, précise M. Douyon. Certains délinquants risquent, en effet, d'être classés à tort dans les catégories « dangereux » ou « niveau de risque élevé », et cela pourrait mener à des effets indésirables sur leur trajectoire carcérale. »

La formation du personnel, un outil efficace pour une meilleure communication

À cet effet, M. Douyon souligne qu'il faudrait améliorer les méthodes pédagogiques en relation avec la mise en œuvre des programmes en milieu carcéral, en sensibilisant le personnel correctionnel à la connaissance des cultures d'origine des délinquants. Cet objectif, selon lui, serait facile à atteindre grâce à la tenue d'ateliers d'échange entre le personnel et les délinquants issus de groupes ethnoculturels. Ces ateliers permettraient de mieux se connaître, de mieux se parler et, cela, dans un climat de respect mutuel. « Connaître permet de rectifier certains stéréotypes et préjugés, les pratiques d'étiquetage, certaines attitudes négatives qui sont préjudiciables à l'harmonie interculturelle », dira-t-il.

Il ajoute : « Recruter du personnel d'une plus grande diversité et accroître leur visibilité aidera le SCC à réaliser sa Mission. Cela aussi, c'est important. L'idéal serait que la diversité soit visible dans les administrations et dans les établissements. Prenez l'exemple de l'établissement Leclerc qui a comblé un poste d'agent des relations interculturelles. C'est fantastique. L'agent rayonne à partir de l'établissement. Ce serait bon aussi d'avoir des agents de libération conditionnelle d'origines ethniques variées pour exercer de la surveillance dans la collectivité et créer des liens avec les familles des délinquants. »

Bâtir des ponts avec le milieu ethnoculturel

De l'avis du président du CCEN, la sensibilisation ne se limite pas au personnel du SCC.

Il reste un immense travail d'éducation à accomplir auprès des familles des délinquants issus de groupes ethniques minoritaires et auprès des organismes communautaires qui n'ont pas toujours une perception positive du SCC. « Il existe au sein de plusieurs communautés ethnoculturelles une tradition et une culture anti-police et anti-carcérale, dira-t-il. Du fait de leur vécu antérieur dans des systèmes sociopolitiques où règnent trop souvent l'arbitraire et le non-droit, beaucoup de délinquants et leur famille entretiennent des préjugés à l'égard du SCC. Or, le SCC a besoin de s'appuyer sur les familles et communautés ethniques pour faciliter la réinsertion sociale progressive des délinquants. Pour arriver à bâtir des véritables ponts avec le milieu ethnoculturel, il faut mieux le connaître, pour mieux le comprendre et l'apprivoiser. »

Afin d'arriver à démythifier les préjugés, M. Douyon recommande vivement que le SCC organise des forums, recrute des bénévoles issus des groupes ethniques, fasse connaître le rôle du CCEN, crée des projets de recherche sur les groupes ethniques et effectue des sondages ponctuels sur les perceptions, les attitudes et les attentes des communautés ethnoculturelles. « Je parle à la communauté haïtienne à la radio pour expliquer et éduquer. Les gens étaient très contents de savoir qu'il y a un comité ethnoculturel. Ils ne le savaient pas. Il faut préciser l'image du SCC et favoriser le rapprochement. » dit-il.

Il souligne aussi que la sensibilisation des familles des délinquants aiderait à alléger le sentiment qu'on les délinquants d'être coupés de leur communauté. « On a tendance au sein des communautés ethniques à abandonner trop vite ceux des leurs qui commettent un acte dérogatoire. Ils deviennent la honte de la famille. Les parents et les communautés qui abandonnent le délinquant ne font qu'alimenter la colère et la révolte chez ce dernier. Certains ne parlent même pas les langues locales et peuvent être très isolés. Sensibiliser, c'est avancer vers la solution. »

Pour conclure, M. Douyon déclare : « L'ethnicité et la culture constituent des cadres à l'intérieur desquels on peut examiner les problèmes des délinquants. En d'autres termes, l'ethnicité et la culture sont des catégories ou des grilles de lecture qui peuvent aider dans l'évaluation, l'orientation, le traitement et la réinsertion des délinquants. Tout projet de restructuration des programmes, des services et de la recherche dans un milieu carcéral de plus en plus diversifié, devrait tenir compte de ces nouveaux paramètres. » ♦

ETHNICITÉ ET CULTURE



DES MOYENS CONCRETS pour relever les défis

Dans le cadre des programmes destinés aux délinquants appartenant aux minorités ethnoculturelles, le Service correctionnel du Canada (SCC) a créé des postes d'agent des relations interculturelles et d'agent d'engagement communautaire ethnoculturel. Nous avons rencontré M. Daniel Amini de l'Établissement Leclerc et Mme Jocelyne Simon du District Montréal-Métropolitain, qui occupent ces postes. Ils nous parlent de leur travail au sein de l'établissement et dans la collectivité.

PAR **Djamila Amellal**, agente de communication, Secteur des communications et de l'engagement des citoyens

Photo : Bill Rankin

« En tant qu'agent régional des relations interculturelles, déclare M. Daniel Amini d'une voix sereine, je contribue à la mise en application de la DC 767 intitulée *Programmes destinés aux délinquants des minorités ethnoculturelles*, qui accorde la possibilité au détenu d'origine étrangère de se réclamer de sa culture d'origine et qui précise l'obligation des unités opérationnelles et des bureaux de district de répondre à ses besoins dans les limites du possible. »

À l'intérieur comme à l'extérieur des murs

Sur terrain, M. Amini travaille, entre autres, à favoriser le rapprochement entre les délinquants et leurs communautés d'origine afin que celles-ci les appuient à leur sortie en libération conditionnelle. Il essaie toujours d'informer les organismes communautaires de la présence de délinquants issus de leur propre communauté dans les pénitenciers du SCC afin d'organiser d'éventuelles rencontres au sein des établissements.

« Ces organismes doivent être institués et structurés. Je travaille à bâtir des ponts entre, par exemple, les collectivités italienne, arabe, asiatique et noire et le Service correctionnel, précise M. Amini avec beaucoup d'optimisme et de détermination dans la voix. Pour ce faire, j'organise

De gauche à droite : Jocelyne Simon, des membres de la communauté haïtienne de Montréal et Daniel Amini

régulièrement des ateliers, des conférences et des discussions auxquels je convie délinquants et partenaires dans la collectivité. Il faut aider le délinquant à avoir confiance en la collectivité qu'il va retrouver à sa sortie. »

Répondre aux besoins culturels de base

Monsieur Amini travaille aussi à satisfaire les besoins culturels de base des délinquants. Selon lui, c'est vital pour réaliser le mandat du SCC. « Il y a des besoins relatifs au régime alimentaire, et les aumôniers, les imams et les rabbins dans les établissements se penchent sur cette question en collaboration avec les chefs des services alimentaires. Il faut répondre aux besoins linguistiques afin de permettre aux délinquants de comprendre leurs évaluations psychologiques ou leurs plans correctionnels et arriver à garder le contact avec l'extérieur. Je fournis aux délinquants des journaux

communautaires gratuits dans une variété de langues. Il y a aussi les besoins culturels

dans la mesure où la culture et le comportement sont indissociables. Ces besoins peuvent varier énormément d'une culture à l'autre. »

La sensibilisation à tous les niveaux

Selon M. Amini, la réalisation de la Mission du SCC est liée à la sensibilisation à trois niveaux : sensibiliser le personnel à la culture des délinquants, sensibiliser les délinquants à la culture des autres délinquants et sensibiliser la collectivité au mandat du SCC. À cet effet, M. Amini a créé un cours sur l'identité et la diversité des délinquants qu'il est prêt à donner au personnel du Service correctionnel.

« Notre mission en tant qu'employés du Service consiste à rendre les délinquants respectueux des lois, déclare M. Amini. Sur le plan pratique, cela se traduit par un travail centré, d'une part, sur la sécurité et, d'autre part, sur la réinsertion sociale. Il est donc essentiel d'écouter les délinquants avec empathie pour mieux les comprendre et intervenir auprès d'eux. Il faut donc sensibiliser le personnel du Service à la culture de ces délinquants en donnant, par exemple, une formation solide aux nouvelles recrues. »

En ce qui concerne la sensibilisation des délinquants, elle se situe, selon M. Amini, au niveau de la connaissance des uns et des autres. « Les délinquants doivent apprendre à se connaître. On parle ici de connaissance interculturelle. Et pour cela, j'organise des rencontres et activités pendant lesquelles on parle d'un pays, de sa culture, de sa cuisine typique et d'autres sujets du même genre. »

Monsieur Guy Petit-Clair, directeur du Bureau sectoriel de libération conditionnelle Ville-Marie, ajoute à cet effet : « Nous savons que le SCC a des

engagements et des objectifs à ce sujet, à la réalisation desquels nous nous devons de contribuer. Nous savons depuis des années que la dimension ethnoculturelle est une réalité qui ira en se développant. Nous savons aussi que la meilleure façon d'assurer la réinsertion sociale de ces délinquants est de favoriser leur intégration dans leur milieu communautaire. La région du Québec a toujours contribué au maintien de bons rapports avec le milieu communautaire. Nous avons ouvert encore plus grandes les portes en participant à la création de comités consultatifs ethnoculturels national et régional et en y jouant un rôle actif. Nous poursuivons toujours nos efforts, d'ailleurs. »

L'emploi du temps de M. Amini pour les mois prochains est déjà établi. Il organise, en collaboration avec les collègues et les partenaires, trois forums communautaires dont un en octobre avec la communauté grecque, un autre en novembre avec la communauté latino-américaine et le dernier en janvier avec la communauté musulmane.

Au cœur de la collectivité

Madame Jocelyne Simon, agente d'engagement communautaire ethnoculturel, parle avec calme et assurance, ce qui en dit long sur sa solide expérience dans le domaine communautaire. Elle connaît bien les défis que le SCC aura à relever. « Mon travail, dit-elle, consiste à rencontrer les groupes communautaires — j'entends par là les policiers, les élus de la Ville de Montréal ou les représentants des communautés ethnoculturelles — afin de sensibiliser à la Mission et au travail du Service. »

Elle ajoute : « De plus, certaines communautés ethnoculturelles n'aiment pas le système de justice pénale en raison de leur vécu ailleurs. Pour elles, le Service est celui qui vient voler leur enfant. Elles ne connaissent pas très bien non plus la question de la réinsertion sociale. Le simple terme « enquête communautaire » les fait trembler et les gens nous ferment tout de suite la porte au nez

dès que nous abordons ce sujet. Alors il est essentiel que nous précisions davantage l'image et le mandat du SCC. La sensibilisation, c'est à cela que je travaille, et ce, à tous les niveaux, car le SCC a besoin de ces communautés. »

Madame Simon, qui s'est jointe au SCC en 1989, a même pris un congé sabbatique pour travailler bénévolement auprès des jeunes issus de groupes ethniques minoritaires. M^{me} Marie-Andrée Cyrenne, directrice du District Montréal Métropolitain parle de l'apport de l'employée : « Jocelyne a créé des ponts avec bien des communautés. Il faut maintenir ces alliances et travailler à en créer d'autres. Durant le Mois de l'histoire des Noirs, elle a organisé une activité qui s'est révélée une occasion en or pour sensibiliser les représentants du SCC et la communauté haïtienne. »

Le réseau communautaire, une ressource inestimable pour le SCC

Madame Simon joue un rôle crucial auprès des groupes communautaires; elle travaille à les faire participer activement à la réalisation du mandat du SCC. Comme le précise M^{me} Cyrenne, c'est l'approche à adopter car, lorsqu'il s'agit de surveillance de délinquants, c'est avec un grand réseau que le SCC fait affaire. « Le réseau inclut la famille, la société, la police et le SCC a besoin de leur appui. »

Elle ajoute « La présence de plusieurs groupes ethniques dans l'Île de Montréal est une grande réalité, et c'est aussi la réalité des établissements du SCC. Quand on parle de réinsertion sociale, on parle d'accompagnement et de supervision des délinquants. C'est là que le défi commence pour nos agents de libération conditionnelle (ALC) qui doivent absolument apprendre à apprivoiser les communautés ethnoculturelles pour mener à bien leur travail. L'ALC doit aller chercher l'appui du conjoint, de la famille, de la collectivité. Mais l'ALC fait figure d'autorité et est mal perçu par certaines communautés ethnoculturelles. »

Le recrutement, une solution

Il devient donc important de recruter des bénévoles et des employés issus de ces communautés. Le recrutement au sein des communautés ethnoculturelles contribue à nouer des relations avec les communautés et à instaurer un sentiment de confiance envers le SCC. « Ces communautés manifestent de l'intérêt quand on les approche et qu'on leur parle de notre mandat. Il faut cultiver cet intérêt et favoriser le rapprochement. »

Dans le même ordre d'idées, M^{me} Cyrenne ajoute : « La participation des membres de ces communautés à la réalisation de notre Mission est vitale. Le recrutement représente un des moyens d'y arriver. Mais, pour les recruter, il faut les attirer. Comment les attirer et les retenir ? Il y a du travail à faire et l'on avance. Le personnel issu de ces groupes communautaires serait un grand atout pour le SCC. Ces personnes-là deviennent des modèles. » ♦



De gauche à droite : Jocelyne Simon et Marie-Andrée Cyrenne

Des populations
différentes

des besoins
différents

À l'heure actuelle, il y a autant de délinquants dans les établissements du SCC purgeant une peine de moins de trois ans que de délinquants qui purgent une peine d'emprisonnement à perpétuité ou une peine d'une durée indéterminée. Au cours des cinq à sept dernières années la proportion de délinquants qui sont entrés dans le système avec une peine de trois ans ou moins a augmenté de façon constante. Pourquoi? Cette hausse est attribuable à divers facteurs, mais surtout à la baisse, au Canada, du taux de crimes graves avec violence comme les infractions de nature sexuelle, les vols à main armée et les homicides.

PAR Bill Rankin, agent de communication, Secteur des communications et de l'engagement des citoyens

Photo : Bill Rankin

À l'autre bout du continuum, on retrouve les détenus qui seront incarcérés pendant très longtemps. Plusieurs ont de lourds antécédents criminels, dont le meurtre au premier ou au deuxième degré. Il s'agit des délinquants qui ont commis les crimes les plus graves et qui doivent être soumis à des stratégies et à des interventions bien définies pour contrôler leur comportement. À mesure que leur nombre augmente au sein du système (ils sont plus nombreux à entrer dans le système qu'à en sortir), ils prennent de plus en plus de place dans les établissements à sécurité maximale. Que feront-ils de tout ce temps? Comment le SCC s'adaptera-t-il?

Un jeune délinquant
purgeant une peine
de deux à trois
années

Le D^r Michael Bettman, directeur général par intérim des Programmes correctionnels et de la Réinsertion

sociale (PCRS), explique que le SCC a élaboré une nouvelle génération de programmes d'intensité élevée au cours des six dernières années. « Nous nous adaptons actuellement au profil changeant de la population en reconnaissant que le temps dont nous disposons pour intervenir auprès d'un certain groupe de délinquants sera limité dans les quelques années à venir. Nous n'aurons peut-être plus le luxe de pouvoir traiter les comportements criminels solidement ancrés au cours d'une peine de durée limitée. »

Par conséquent, pour les délinquants qui ont de multiples besoins et qui purgent une peine de courte durée, PCRS travaille présentement à élaborer un processus de recommandation plus efficace pour les programmes, qui ciblerait *d'abord* les aspects les plus graves du comportement criminel. Les ressources relatives aux programmes sont réaffectées afin que les interventions d'intensité élevée qui ciblent les crimes graves — la prévention de la violence, les programmes pour délinquants sexuels, la toxicomanie et la violence familiale — soient la priorité.

« Nous avons élaboré des stratégies motivationnelles destinées aux délinquants qui refusent de participer aux programmes ou qui s'en retirent à indiqué le D^r Bettman. Nous avons mis sur pied le Programme de suivi dans la collectivité pour faire en sorte que les progrès réalisés par les délinquants soient continus et facilitent leur adaptation à leur situation changeante. »

À l'avenir, le SCC s'adaptera encore davantage au profil changeant de la population des délinquants. La réduction du temps nécessaire au processus d'évaluation initiale des délinquants et l'amélioration de ce processus sont des objectifs qui, une fois atteints, permettront au SCC de consacrer plus de temps aux interventions. Subdiviser les programmes en modules et les offrir plus tôt pendant la peine permettra aussi de maximiser la réadaptation, et ce, dans un délai plus court.

Le partage de programmes et d'information avec les partenaires provinciaux et territoriaux est une autre étape à franchir pour uniformiser le système correctionnel. Une collaboration étroite avec des partenaires non gouvernementaux permettra d'offrir des programmes et d'assurer une surveillance structurée, ce qui améliorera la capacité du SCC d'aider les délinquants au-delà de leur peine.

Un autre objectif consiste à sortir les programmes de la salle de classe et à les confier à des agents de libération conditionnelle, à des agents des programmes sociaux, à des psychologues ou à des agents de correction. On redoublera d'efforts afin d'aider le personnel clinique qui évalue et qui travaille à changer le comportement des délinquants.

« Mais surtout, ajoute-t-il, le SCC, à titre d'organisme, mesurera régulièrement les progrès et les compétences des délinquants afin de faire la distinction entre ceux qui sont en mesure de gérer le risque qu'ils présentent et ceux qui ne le sont pas. » ♦



Les problèmes de toxicomanie

Comment s'y attaquer

La plupart des délinquants vous diront que la drogue et l'alcool sont la source principale de leurs problèmes. Toutefois, l'incarcération ne les délivre pas nécessairement de leur toxicomanie. Les services correctionnels du monde entier, y compris le Service Correctionnel du Canada (SCC), tentent d'empêcher l'entrée de drogues dans les prisons, mais malgré tous leurs efforts, ils n'ont réussi qu'à la ralentir.

PAR Bill Rankin, agent de communication, Secteur des communications et de l'engagement des citoyens

Photo : Bill Rankin

Cependant, la situation change. Pour s'attaquer à ce problème, qui conduit à l'activité criminelle, à la violence et à la transmission de maladies, le SCC a intensifié ses efforts en soutenant les politiques et les programmes qui réduisent l'approvisionnement et la demande de drogues illicites. Concrètement, cela signifie que le SCC a resserré la surveillance à l'entrée afin d'empêcher l'introduction des drogues, mis en place des programmes innovateurs de traitement de la toxicomanie et des unités spécialisées pour les détenus qui optent pour la sobriété. Il a aussi instauré des programmes d'entretien à la méthadone pour les détenus qui ont une dépendance à l'héroïne.

Le SCC est à élaborer une stratégie de répression du trafic des drogues qui vise à combler les lacunes dans les politiques et les pratiques. Cette stratégie comprend l'examen du déploiement du personnel de correction, la collecte de renseignements et l'utilisation de nouvelles technologies prometteuses. Une vérification des mesures de lutte contre les drogues devrait avoir lieu à l'automne 2005.

Dans les établissements, les équipes de recherche munies de chiens détecteurs de drogue ont lancé dernièrement une opération éclair concertée; elles ont resserré la surveillance et sensibilisé la population carcérale de tout le pays. Elles redoublent d'ardeur et envoient un message clair aux délinquants et aux visiteurs qui pourraient tenter de faire entrer de la drogue. « Nous pouvons débarquer dans n'importe quel établissement,

à toute heure du jour ou de la nuit » affirme Jim Robinson, coordonnateur des fouilles au Pénitencier de Kingston.

Interventions en toxicomanie

Depuis longtemps, le SCC est reconnu à l'échelle internationale pour la qualité élevée de ses programmes qui aident les détenus à se défaire de leurs dépendances et, du même coup, qui contribuent à réduire la demande en drogue à l'intérieur et à l'extérieur des établissements. Ces programmes ont été récemment passés en revue, ce qui coïncide avec le renouvellement de l'engagement du SCC à éliminer les drogues dans ses établissements.

Un programme national intensif de traitement de la toxicomanie, des séances de suivi à inscription continue dans les établissements et un programme de rappel prélibératoire se sont ajoutés au modèle original pour l'améliorer. Afin de mieux adapter les programmes aux délinquants, on a conçu un programme d'intervention à faible intensité qui restera en place pour les délinquants qui ont de faibles besoins dans ce domaine.

Le SCC s'est aussi donné pour objectif d'inscrire les délinquants à des programmes de traitement de la toxicomanie en établissement le plus tôt possible au cours de leur peine pour leur permettre d'exercer leurs nouvelles compétences durant leur incarcération. Cette mesure a pour objectif d'éliminer la demande en drogues dans les établissements et, par le fait même, d'augmenter la sécurité et d'améliorer la santé des délinquants.

Tous les détenus qui participent à un programme de traitement de la toxicomanie en établissement, plus particulièrement ceux qui purgent une longue peine, doivent suivre un programme de rappel prélibératoire avant de retourner dans la collectivité. Cette mesure permet aux délinquants qui quittent l'établissement d'avoir des plans réalistes quant à leur transition vers la collectivité.

Tout comme les autres programmes correctionnels, les programmes de traitement de la toxicomanie sont maintenant

Le coordonnateur des fouilles et maître-chien James Robinson et son collègue CJ fouillent le périmètre intérieur du Pénitencier de Kingston.

alignées sur le Programme de suivi dans la communauté (PSC). Il s'agit

d'une nouvelle stratégie de suivi postpénal dans la collectivité, nettement différente des autres. Le PSC devra remplacer tous les programmes nationaux de suivi du traitement de la toxicomanie d'ici deux ans.

De nouvelles avenues

Récemment, le Centre de recherche en toxicomanie (CRT) a exploré de nouvelles possibilités. En mai 2005, le tout nouveau Programme d'intervention pour délinquants toxicomanes (PIDT) — le premier traitement de la toxicomanie mis sur pied et testé par le Centre — a été livré au Secteur des délinquantes afin que celui-ci le mette en application dans tout le SCC. Les premiers résultats des projets expérimentaux, auxquels ont participé 17 établissements carcéraux et communautaires (le nombre le plus élevé à ce jour), sont très positifs, selon les commentaires qu'a reçus David Varis, gestionnaire de projet du Centre.

Le Programme pour délinquants autochtones toxicomanes (PDAT), mis à l'essai actuellement dans les cinq régions du SCC, fait l'objet d'une évaluation et d'améliorations; il devrait être soumis à la Direction de la réinsertion sociale et des programmes en 2006. Ce nouveau programme marie les approches holistiques traditionnelles des Autochtones et les approches contemporaines du traitement de la toxicomanie. Selon M. Varis, la rétroaction des participants, des animateurs et des Aînés est « nettement positive ».

Le CRT a récemment terminé ses recherches sur l'initiative expérimentale de l'unité de soutien intensif (USI), mise en oeuvre dans cinq sites. Les conclusions s'avèrent très favorables pour ce qui est de l'efficacité générale et des résultats chez les délinquants qui demeurent dans ces unités. L'analyse complète des répercussions sera publiée dans l'InfoNet du Service correctionnel du Canada.

Bien que le CRT soit un nouveau venu dans les domaines de la recherche et de l'évaluation de la toxicomanie, de l'élaboration de programmes et du partage de l'information au Canada, on reconnaît de plus en plus sa capacité de traiter les problèmes de toxicomanie et de dépendances à l'échelle nationale. « Nous prévoyons cinq années très occupées, car nous entreprenons de nouvelles recherches, et nous élaborons de nouveaux outils d'évaluation ainsi que de nouveaux programmes » commente le directeur du Centre, le Dr Brian Grant. « Nous avons établi l'itinéraire et sommes prêts à nous lancer dans l'aventure. » ajoute-t-il. ♦



La ferme de l'Établissement Westmorland

UN PLAN DE FERME ENVIRONNEMENTALE L'ÉTABLISSEMENT WESTMORLAND

Dans le but de contribuer à la protection de l'hydrosphère et donc de minimiser la pollution de l'eau, la cible 2.1.2 de la Stratégie de développement durable (SDD) 2003 du Service correctionnel du Canada (SCC) consiste à réduire de 10 p.100, d'ici mars 2007 (par rapport à l'année de référence 2000), les rejets d'effluents contenant des bactéries, des engrais ou des pesticides provenant d'exploitations agricoles. Fort de cette visée, le personnel de CORCAN responsable des opérations agricoles à l'Établissement Westmorland (Nouveau-Brunswick), avec le concours des administrations régionale et centrale, a entrepris, en 2005, le développement et la mise en œuvre progressive d'un plan de ferme environnementale (PFE) en vue de réduire les répercussions environnementales de leurs activités agricoles.

PAR **Paul Provost**, coordonnateur national,
Programmes de protection de l'environnement

L'agriculture, l'élevage et l'environnement

Les activités agricoles et d'élevage de bétail demeureront toujours parmi les métiers les plus nobles au monde. De nos jours, plus que jamais, ce domaine de noblesse doit désormais s'inspirer de sagesse pour assurer une pérennité à la pratique. En effet, lorsque les activités agricoles et d'élevage sont gérées de manière inadéquate elles peuvent représenter une menace importante à la qualité de l'environnement (air-eau-sol). Les principales répercussions environnementales négatives peuvent se résumer comme suit : la pollution de l'eau de surface et souterraine par des eaux de ruissellement et de lixiviation contaminées, l'émission de gaz qui génèrent des odeurs en plus d'être parfois

des gaz à effet de serre, la contamination des sols causée par une utilisation inappropriée d'engrais ou de pesticides, la gestion inadaptée des terres et des nutriments qui y sont appliqués. Dans ce contexte, l'épandage de fumier, la rotation des cultures, les pratiques de labourage, la compaction ainsi que l'érosion des sols constituent un ensemble de réalités avec lesquelles les cultivateurs et les éleveurs doivent composer de façon saisonnière. Or, c'est justement dans une démarche visant à conjuguer rentabilité économique et considérations socio-écologique qu'un PFE prend tout son sens.

Les bénéfiques durables

L'objectif d'un PFE est d'aider les producteurs agricoles à développer un plan pratique pour gérer leur ferme d'une manière socialement acceptable, économiquement viable et responsable quant à la protection de l'environnement. En élaborant un PFE, les producteurs réalisent un pas important en vue d'assurer le caractère durable des terres qu'ils

exploitent. La première étape consiste à remplir un document de sensibilisation qui vise à assister les producteurs dans l'évaluation des risques inhérents à leurs pratiques agricoles ou d'élevage. Par l'entremise de questions d'évaluation du risque qui mettent en évidence les aspects positifs de leurs opérations ainsi que les points faibles, les producteurs peuvent par la suite établir des objectifs réalistes afin de protéger et d'améliorer l'environnement sur leur ferme.

Soucieux d'optimiser leurs opérations et intéressés par les nombreux bénéfices attribuables à l'implantation de leur propre PFE, les membres du personnel de CORCAN travaillant à la ferme de l'Établissement Westmorland, ont rapidement saisi l'occasion d'entreprendre ce projet-pilote. Parmi les principaux points d'intérêt et les actions entreprises à ce jour, nous retrouvons l'élaboration d'un plan de gestion des nutriments (PGN), pour maximiser la méthode et le ratio d'application d'engrais et de fertilisants en fonction des cultures et du type de sol en place. Le PGN implique, entre autres, une cartographie détaillée des terres en cause de même qu'une analyse rigoureuse de la structure et des caractéristiques physico-chimiques des parcelles de sol affectées par l'épandage de fertilisants. Les informations ainsi recueillies sur chaque parcelle de terre sont alors introduites dans un logiciel graphique (base de données) qui permet un contrôle précis des matières et des quantités épandues sur le sol tout en favorisant une meilleure gestion des lots cultivés. Des considérations particulières sont également mises de l'avant pour délimiter des zones tampons en vue de prévenir le ruissellement et la lixiviation des nutriments vers les fossés de drainage des terres et, par extension, de protéger les cours d'eau avoisinants contre les phénomènes d'eutrophisation. Enfin, le PFE de l'Établissement Westmorland se penche aussi sur les aspects liés à l'entreposage de pesticides de même qu'à la gestion de divers déchets de ferme, en plus des autres aspects bénéfiques qui seront développés au fur et à mesure que ce projet prendra racine.

Les résultats exportables

Le PFE propose des améliorations concrètes pour la ferme de l'Établissement Westmorland en réponse à un des objectifs de la SDD 2003 du SCC. Les autorités responsables du PFE comptent, dans un avenir prochain, exporter leurs apprentissages vers d'autres fermes de CORCAN situées en Ontario et dans les Prairies. Certes, l'établissement d'un PFE a beaucoup de bon sens, non seulement parce qu'il fait preuve de leadership et permet une formation de pointe pour le personnel et les délinquants travaillant sur les fermes du SCC, mais également parce qu'il est synonyme d'une gestion responsable et durable des précieuses ressources naturelles qui soutiennent les fondations de notre chaîne alimentaire. ♦

Un nouveau système pour un meilleur service à la clientèle



Jean-François Talbot

PAR **Jean-François Talbot**,
gestionnaire de projet, migration de CORCAN,
Direction des systèmes de contrôle

CORCAN et le Service correctionnel du Canada (SCC) ont marqué le début d'une nouvelle étape de leur partenariat permanent, le 1^{er} avril 2005, en fusionnant leurs systèmes respectifs de gestion des finances et du matériel pour adopter le Système intégré de gestion des finances et du matériel (SIGFM).

Par le passé, pour la comptabilité et la fabrication, CORCAN utilisait Syteline, un système établi avant la mise en œuvre d'Oracle au SCC. Les deux organisations poursuivaient un cheminement parallèle, mais avec les années, il était devenu évident qu'une intégration leur serait bénéfique.

Lorsque CORCAN a signé l'entente relative au SIGFM, en novembre 2003, les deux organisations visaient à se doter d'un même système. Le projet, initialement limité à la migration des modules comptables, s'est rapidement étendu aux composantes de fabrication.

Dans un esprit de véritable partenariat, l'équipe de projet comprenait la Direction des systèmes de contrôle (DSC) et des représentants de CORCAN. On a tenu de nombreuses séances de groupes de travail; des employés de CORCAN de partout au pays ont volontiers communiqué leurs connaissances et partagé leur compétence relatives aux processus commerciaux. Pour sa part, la DSC fait face à des problèmes nouveaux et stimulants et a acquis une connaissance inestimable du milieu de la fabrication. Les processus et procédures des deux organisations ont été simplifiés. Étant donné les besoins propres à CORCAN, on a adopté les modules Discrete Manufacturing d'Oracle pour compléter ceux qu'utilise actuellement le SCC. Au gouvernement fédéral, le SCC et CORCAN sont les seuls à appliquer ces modules.

Au total, plus de 100 utilisateurs de CORCAN, de chaque région, ont reçu une formation sur tous les modules du SIGFM pendant la période occupée de fin d'exercice. En plus d'assurer la production et les ordres d'achat de fin d'exercice, le personnel a participé à deux sessions de formation de deux semaines chacune.

CORCAN regroupera dorénavant tous ses renseignements — comme les numéros d'articles en stock et les adresses des clients — dans une même base de données, ce qui l'aidera dans ses décisions commerciales, par exemple, pour choisir quel établissement peut fabriquer un tel produit au meilleur coût.

Cette nouvelle collaboration entre le SCC et CORCAN simplifiera la gestion des finances et du matériel. Les deux organisations ont franchi une étape de plus pour améliorer leurs méthodes et leurs processus et mieux servir leur clientèle. ♦



Entente SCC et Passeport Canada

PAR **Jaimie Banks**, agente de communication, Services de gestion de l'information

Photo : Bill Rankin

Le 31 mars 2005, le Service correctionnel du Canada (SCC) a conclu une entente avec Passeport Canada permettant la communication par voie électronique des renseignements sur les délinquants qui relèvent du SCC.

Auparavant, les deux organismes ne se communiquaient que peu d'informations. Toutefois, ils ont senti le besoin d'améliorer la méthode et l'étendue du partage des renseignements, du fait que *Règlement sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* oblige les délinquants en semi-liberté, en libération conditionnelle totale, en libération d'office ou en permission de sortir sans escorte à « demeurer en tout temps au Canada ». Afin d'établir leur identité et de déterminer les cas où les passeports des délinquants devraient être refusés ou révoqués, Passeport Canada avait besoin d'obtenir plus de renseignements du SCC.

Dan Kingsbury, chef des communications à Passeport Canada, affirme ce qui suit : « Une liaison électronique entre les deux organismes permettra une communication immédiate des renseignements. Le protocole d'entente conclu entre les deux parties facilitera vraiment la circulation des renseignements entre les deux ministères. » Une telle entente s'imposait en cette période où les enjeux concernant la sécurité publique deviennent de plus en plus menaçants à l'échelle internationale.

Cette nouvelle entente s'avère très avantageuse tant pour Passeport Canada que pour le SCC. Dès que les liens seront établis entre les deux ministères, Passeport Canada aura accès à des renseignements tels que le nom et les pseudonymes connus, le sexe, la date et le lieu de naissance, une photo et la date d'expiration du mandat de tous les délinquants actuels. À l'aide de ces renseignements, Passeport Canada sera en mesure de repérer tout délinquant possédant un passeport valide. Les responsables pourront ainsi revoir les circonstances entourant chaque cas et révoquer, s'il y a lieu, certains passeports. Après ce transfert initial de renseignements, le SCC continuera de fournir à

Debout de gauche à droite : Gérard Lauzon, Gino Lechasseur, Garry Mohr, Nathalie Gervais, Richard Harvey, Nancie Proulx, John Milchak, Mel Sater. Assis : Robert Riel, Doreen Steidle

Passeport Canada des mises à jour quotidiennes concernant les nouveaux délinquants. Passeport Canada pourra aussi demander des mises à jour électroniques par l'intermédiaire de la base de données du SCC, s'il existe une indication quelconque que le requérant d'un passeport peut être un délinquant. Cependant, le SCC a voulu s'assurer du respect de la protection des renseignements personnels. À cet égard, Passeport Canada aura accès aux dates d'expiration du mandat des délinquants et détruira tous les dossiers liés aux personnes qui ne sont plus considérées comme des délinquants. Ce point est déterminé dans le protocole d'entente.

Le SCC bénéficiera également de cet échange. Une fois que Passeport Canada aura demandé des renseignements de la base de données du SCC, le Service obtiendra des renseignements sur tous les passeports révoqués, refusés, maintenus ou délivrés aux délinquants. Dès que Passeport Canada aura pris une décision concernant le passeport d'un délinquant, les renseignements seront électroniquement communiqués au SCC. Cette méthode rapide de transmission des renseignements permettra au SCC et à Passeport Canada de bien remplir leur mandat respectif, et à Passeport Canada d'avoir en main l'information nécessaire pour déterminer l'admissibilité d'une personne qui présente une demande de passeport.

En concluant ce protocole d'entente, le SCC et Passeport Canada ont pris une mesure importante pour mieux servir la population. Passeport Canada peut obtenir du SCC des renseignements à jour sur les délinquants qui présentent une demande de passeport. En outre, le fait de partager les renseignements de façon électronique épargne du temps et des ressources et met les renseignements plus rapidement et plus facilement à la portée de la main de ceux qui en ont besoin.

On prévoit que les liens électroniques seront établis et mis en usage d'ici à l'automne 2005, ce qui donnera aux deux organismes le temps de perfectionner le processus et de tout mettre au point, notamment les instructions précises à l'intention des unités opérationnelles. ♦

LEADERSHIP RENOUVELÉ

Administration centrale

Keith Coulter

Commissaire
En poste depuis le 8 septembre 2005

Richard Harvey

Directeur général,
Services de gestion de l'information,
Secteur des services corporatifs
En poste depuis le 7 juin 2005

Jennifer Wheatley

Directrice générale, Gestion du
rendement, Secteur de l'évaluation
du rendement
En poste depuis le 10 mai 2005

Lisa Hardey

Commissaire adjointe, Secteur
des communications et
de l'engagement des citoyens
En poste depuis le 6 septembre 2005

Todd Sloan

Directeur, Accès à l'information
et protection des renseignements
personnels, Secteur du
développement organisationnel
En poste depuis le 25 mai 2005

Lynn Garrow

Directrice générale, Programmes
pour délinquants et réinsertion
sociale, Secteur des opérations et
des programmes correctionnels
En poste depuis le 6 septembre 2005

Régions

Lise Bouthillier

Directrice intérimaire du District
Est-Ouest, Région du Québec
En poste depuis le 4 juillet 2005

Jean-Luc Gougeon

Directeur du Centre fédéral de
formation, Région du Québec
En poste depuis le 4 juillet 2005

Joyce Malone

Directrice de l'établissement, Sainte-
Anne-des-Plaines, Région du Québec
En poste depuis le 13 juin 2005

David Pisapio

Directeur de district, centre de
l'Ontario Région de l'Ontario
En poste depuis le 4 juillet 2005